

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
036-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoît CAUFORIER - Agnès LALOÏ - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ) - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Monsieur le Président rappelle que le vote des budgets primitifs de l'exercice 2020 s'effectue par nature avec une présentation fonctionnelle pour le budget principal.

Après présentation, chaque budget est soumis au vote au niveau du chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020, arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 827 979 €	4 216 153 €
Recettes	2 827 979 €	4 216 153 €

ADOpte le budget primitif du budget annexe « Hôtel d'entreprises n°2 » de l'exercice 2020, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	161 311 €	192 201 €
Recettes	161 311 €	192 201 €

ADOpte le budget primitif du budget annexe « Développement économique Yerville » de l'exercice 2020, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 502 009 €	3 789 913 €
Recettes	3 502 009 €	3 789 913 €

ADOpte le budget primitif du budget annexe « Ordures ménagères Yerville » de l'exercice 2020, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	226 253 €	1 188 010 €
Recettes	226 253 €	1 188 010 €

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200069847-20200723-CC36-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
037-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoît CAUFOURIER - Agnès LALOÏ - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSE - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : TRAVAUX EXTENSION RESAUX ET ECLAIRGE PUBLIC ZA DU BOIS DE L'ARC NORD

Monsieur le Président présente le projet du SDE76 pour le dossier « AVP-M3284-1-1-1 » et désigné « Yerville - ZAC Nord 2 » dont le montant prévisionnel s'élève à 102 536,86 € TTC et pour lequel la Communauté de communes participera à hauteur de 16 947,44 € TTC.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- De dire que la dépense d'investissement est inscrite au budget annexe Développement économique de l'année 2020 pour un montant de 16 947,44 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC37-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
038-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS – Jean Nicolas ROUSSEAU – Nicolas GRAS – Xavier CAVELAN – Rémi LECONTE – Séverine GEST – Jean-Marie CABOT (suppléant) – Josiane CERVEAU – Pierre ESCAP – Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) – Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) – Sophie ANDRE – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Didier DELAMARE – Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) – Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) – Alain PETIT – Francisca POUYER – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN – Philippe LANGNEL (suppléant) – Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) – David DUMOULIN (suppléant) – Philippe CORDIER – Julien LESEIGNEUR – Eric HALBOURG – Yves PETIT – Jacques LEMERCIER – Ludovic HOUX – Benoit CAUFORIER – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Marcel MASSON – Olivier RICOEUR – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Philippe FERCOQ – Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) – François-Marie LÉGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) – Xavier VANDENBULCKE – François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ) – Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) – Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) – Claude BOUTEILLER – Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) – Jean-Pierre LANGLOIS – Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) – Luc LEFRANCOIS – Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) –

Absents : Dany BIARD – Gisèle CUADRADO – Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : INSTAURATION INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Sur proposition du Bureau réuni le 20 juillet 2020 ;

Vu les articles L5211-12 et R5214-1 du code général des collectivités territoriales ;

Les indemnités maximales votées par le conseil communautaire pour l'exercice effectif des fonctions de Président ou de Vice-président sont déterminées en appliquant un taux, relatif à la population de la communauté, au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le tableau ci-dessous exprime les taux et les montants correspondants maximaux applicables depuis le 1^{er} janvier 2019 :

Population	Taux maximal en %		Soit un montant maximal en € brut mensuel	
	Président	Vice-président	Président	Vice-président
De 20 000 à 49 999	67,50 %	24,73 %	2 625,35 €	961,83 €

Après délibération, le Conseil communautaire, 49 voix pour et 2 voix contre, décide de fixer à compter du 10 juillet 2020, le taux de :

- L'indemnité du Président, pour l'exercice de ses fonctions, à 57,37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- L'indemnité des 7 Vice-présidents, pour l'exercice de leurs fonctions, à 21,03 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Il est précisé que les indemnités de fonction sont payées mensuellement. Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget principal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC38-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

ANNEXE

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

Nom - Prénom et Fonction	Valeur en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel en €
ROUSSEAU Jean Nicolas - Président	57.37	2 231.35 €
PETIT Alain - 1 ^{er} Vice-président	21.03	817.94 €
LALOI Agnès - 2 ^{ème} Vice-présidente	21.03	817.94 €
GEST Séverine - 3 ^{ème} Vice-Présidente	21.03	817.94 €
BONAMY Rémy - 4 ^{ème} Vice-président	21.03	817.94 €
LOUVEL Thierry - 5 ^{ème} Vice-président	21.03	817.94 €
DURECU Daniel - 6 ^{ème} Vice-président	21.03	817.94 €
BEUZELIN Daniel - 7 ^{ème} Vice-président	21.03	817.94 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
039-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSSE (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFORIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSSE - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Monsieur le Président invite les candidats souhaitant siéger aux commissions à se faire connaître.

Ont été élus au 1^{er} tour du scrutin à la majorité absolue :

1. Commission Développement économique ; Travaux

COMMISSION Développement économique ; Travaux		
Nom	Prénom	Commune
PETIT	Alain	FLAMANVILLE
LANGNEL	Philippe	HARCANVILLE
DUMOULIN	David	HUGLEVILLE EN CAUX
HOUEVILLE	Olivier	VIBEU
FERCOQ	Philippe	YERVILLE
LOSSON	Pascal	DOUDEVILLE

2. Commission Petite Enfance

COMMISSION Petite Enfance		
Nom	Prénom	Commune
LALOI	Agnès	SAINT-LAURENT EN CAUX
GRAS	Nicolas	AUZOUVILLE L'ESNEVAL
CAVELAN	Xavier	BENESVILLE
ANDRE	Sophie	DOUDEVILLE
ANDRE	Claire	DOUDEVILLE
SAUNIER	Aurélia	YERVILLE
MASURE	Marie-Cécile	LE TORP MESNIL
DEMOTTAIS	Corinne	AUZOUVILLE L'ESNEVAL

3. Commission Tourisme ; Circulations douces ; Communication ; Evènementiel

COMMISSION Tourisme ; Circulations douces ; Communication ;		
Nom	Prénom	Commune
GEST	Séverine	BOURDAINVILLE
LEVILAIN	Denise	CIDEVILLE
ORANGE	Christophe	DOUDEVILLE
COLLEY	Clotilde	ETALLEVILLE
LESEIGNEUR	Julien	LINDEBEUF
HALBOURG	Eric	MOTTEVILLE
HOUEVILLE	Olivier	VIBIEUF
FERCOQ	Philippe	YERVILLE

4. Commission France Services ; Habitat ; Plan Climat Air Energie Territorial ; Randonnée

COMMISSION France Services ; Habitat ; Plan Climat Air Energie Territorial ; Randonnée		
Nom	Prénom	Commune
BONAMY	Rémy	SAUSSAY
LESEIGNEUR	Julien	LINDEBEUF
SAUNIER	Aurélia	YERVILLE
LEGER	François-Marie	BERVILLE EN CAUX
VANDENBULCKE	Xavier	BUTOT

5. Commission Aménagement du territoire ; Urbanisme ; Droit du Sol

COMMISSION		
Commission Aménagement du territoire ; Urbanisme ; Droit du Sol		
Nom	Prénom	Commune
LOUVEL	Thierry	YERVILLE
LACASSE	Philippe	CRIQUETOT SUR OUVILLE
CUADRADO	Gisèle	DOUDEVILLE
PETIT	Yves	MOTTEVILLE
LEMERCIER	Jacques	OUVILLE L'ABBAYE
CHAUVET	Jean-Pierre	YERVILLE

6. Commission Redynamisation du commerce ; Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
Entretien des équipements communautaires

COMMISSION		
Redynamisation du commerce ; Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ; Entretien des équipements communautaires		
Nom	Prénom	Commune
DURECU	Daniel	DOUDEVILLE
LECONTE	Rémi	BOUDEVILLE
ESCAP	Pierre	CIDEVILLE
FILLOCQUE	Michel	ETOUTTEVILLE
HALBOURG	Eric	MOTTEVILLE

7. Commission Ordures ménagères : Gestion des équipes et des équipements

COMMISSION		
Ordures ménagères Gestion des équipes et des équipements		
Nom	Prénom	Commune
BEUZELIN	Daniel	GREMONVILLE
CERVEAU	Josiane	CANVILLE LES DEUX EGLISES
LACASSE	Philippe	CRIQUETOT SUR OUVILLE
ORANGE	Christophe	DOUDEVILLE
PETIT	Alain	FLAMANVILLE
CORDIER	Philippe	LE TORP MESNIL
BELLIERE	Didier	BENESVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC39-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
040-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LÉGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANÇOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21 ; L1414-2 ; L1411-5 ;

Considérant qu'il convient de constituer une commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Président, cette commission est composée de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Monsieur le Président invite les candidats souhaitant siéger à la CAO à se faire connaître.

Sont candidats au poste de titulaire :

Liste n°1

- 5 titulaires

Sont candidats au poste de suppléant :

- 5 suppléants

Il est procédé à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 51

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 51

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 - Alain PETIT - Daniel DURECU - Daniel BEUZELIN - Eric HALBOURG - Jean-Pierre CHAUVET	51	51/10.2= 5	5	5

Le Conseil Communautaire proclame élus les membres titulaires suivants :

- Alain PETIT
- Daniel DURECU
- Daniel BEUZELIN
- Eric HALBOURG
- Jean-Pierre CHAUVET

Membres suppléants

Nombre de votants : 51

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 51

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 - Didier BELLIERE - Jackie MARCATTE - Rémi LECONTE - Nicolas GRAS - Claire ANDRE	51	51/10.2= 5	5	5

Le Conseil Communautaire proclame élus les membres suppléants suivants :

- Didier BELLIERE
- Jackie MARCATTE
- Rémi LECONTE
- Nicolas GRAS
- Claire ANDRE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200069847-20200723-CC40-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
041-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFORIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LÉGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICHET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANÇOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS

Vu la délibération N°13-2017 d'adhésion au CNAS,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner :

- Un membre de l'assemblée délibérante en qualité de délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS, à savoir Mme Séverine GEST ;
- Un agent de la Communauté de communes en qualité de délégué agent, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et conseiller les agents, à savoir Mme Sandrine BECASSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC41-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
042-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSSE (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LEBouc (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSSE - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SMITVAD

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux ;

Il convient de procéder à la désignation de dix délégués titulaires et de dix délégués suppléants au SMITVAD pour représenter la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville.

Vu l'article L5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation de dix délégués titulaires pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - Jean-Pierre LANGLOIS | - Didier BELLIERE |
| - Jean-Pierre CHAUVET | - Philippe LACAISSSE |
| - Philippe CORDIER | - Eric HALBOURG |
| - Daniel BEUZELIN | - Séverine GEST |
| - Jean Nicolas ROUSSEAU | - Nicolas GRAS |

Sont élus :

- Jean-Pierre LANGLOIS
- Jean-Pierre CHAUVET
- Philippe CORDIER
- Daniel BEUZELIN
- Jean Nicolas ROUSSEAU

- Didier BELLIERE
- Philippe LACAISSE
- Eric HALBOURG
- Séverine GEST
- Nicolas GRAS

De procéder à la désignation de dix délégués suppléants pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Jean-Marie CABOT
- Yves PETIT
- Xavier VANDENBULCKE
- Philippe LANGNEL
- Thierry LOUVEL

- Julien LESEIGNEUR
- Jackie MARCATTE
- François-Marie LEGER
- Remy BONAMY
- Rémi LECONTE

Sont élus :

- Jean-Marie CABOT
- Yves PETIT
- Xavier VANDENBULCKE
- Philippe LANGNEL
- Thierry LOUVEL

- Julien LESEIGNEUR
- Jackie MARCATTE
- François-Marie LEGER
- Remy BONAMY
- Rémi LECONTE

De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200069847-20200723-CC42-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
043-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS – Jean Nicolas ROUSSEAU – Nicolas GRAS – Xavier CAVELAN – Rémi LECONTE – Séverine GEST – Jean-Marie CABOT (suppléant) – Josiane CERVEAU – Pierre ESCAP – Philippe LACAISSE (pouvoir de François BOUTEILLER) – Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) – Sophie ANDRE – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Didier DELAMARE – Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) – Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) – Alain PETIT – Francisca POUYER – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN – Philippe LANGNEL (suppléant) – Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) – David DUMOULIN (suppléant) – Philippe CORDIER – Julien LESEIGNEUR – Eric HALBOURG – Yves PETIT – Jacques LEMERCIER – Ludovic HOUX – Benoit CAUFOURIER – Agnès LALOI – Michel PIEDNOËL – Marcel MASSON – Olivier RICOEUR – Rémy BONAMY – Olivier HOUEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Philippe FERCOQ – Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LEBouc (pouvoir à Jackie MARCATTE) – François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) – Xavier VANDENBULCKE – François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSE) – Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) – Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) – Claude BOUTEILLER – Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) – Jean-Pierre LANGLOIS – Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) – Luc LEFRANCOIS – Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) –

Absents : Dany BIARD – Gisèle CUADRADO – Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU PETR PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Plateau de Caux Maritime ;

Il convient de procéder à la désignation de cinq délégués titulaires et de cinq délégués suppléants au PETR PPCM pour représenter la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville.

Vu l'article L5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation de cinq délégués titulaires pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Jean Nicolas ROUSSEAU
- Thierry LOUVEL
- Rémy BONAMY
- Daniel DURECU
- Alain PETIT

Sont élus :

- Jean Nicolas ROUSSEAU
- Thierry LOUVEL

- Rémy BONAMY
- Daniel DURECU
- Alain PETIT

De procéder à la désignation de cinq délégués suppléants pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Michel FILLOCQUE
- Claire ANDRE
- Eric HALBOURG
- Olivier RICOEUR
- Daniel BEUZELIN

Sont élus :

- Michel FILLOCQUE
- Claire ANDRE
- Eric HALBOURG
- Olivier RICOEUR
- Daniel BEUZELIN

De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC43-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
044-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LÉSEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoît CAUFOURIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ) - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE SEINE MARITIME NUMERIQUE

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine Maritime Numérique ;

Il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat mixte Seine Maritime Numérique pour représenter la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville.

Vu l'article L5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Jean-Nicolas ROUSSEAU

Est élu :

- Jean Nicolas ROUSSEAU

De procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Thierry LOUVEL

Est élu :

- Thierry LOUVEL

De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200069847-20200723-CC44-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 27/07/2020

Affichage: 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
045-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST' - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ) - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANÇOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE INFORMATION SUR LE NUCLEAIRE PALUEL, PENLY

A la suite de l'élargissement des rayons des plans particuliers d'intervention de 10 à 20 km autour des centrales nucléaires, le Président du Département doit procéder à la modification de la composition de la commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et de Penly.

Cette commission, constituée d'élus, d'associations de protection de l'environnement, d'organisations syndicales de salariés et de personnes qualifiées assure une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et des d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

Conformément à la réglementation, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant afin de siéger au sein de la CLIN.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation d'un représentant titulaire pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Pascal LOSSON

Est élu :

- Pascal LOSSON

De procéder à la désignation d'un représentant suppléant pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Jean-Pierre LANGLOIS

Est élu :

- Jean-Pierre LANGLOIS

De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC45-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
046-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LEBOU (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSE) - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SDE76

Pour faire suite à la promulgation de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV), le SDE76 a créé en octobre 2015, une commission consultative paritaire avec les EPCI à fiscalité propre qui se trouvent totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du SDE76, dans le respect du L 2224-37-1 du CGCT.

Cette commission doit disposer d'autant de membres qu'il y a d'EPCI à fiscalité propre sur le territoire du SDE76.

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant à la Commission consultative paritaire du SDE76.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation d'un représentant pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Olivier HOUEVILLE

Est élu :

- Olivier HOUEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC46-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
047-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LÉGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ) - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS

La Région Normandie a chargé l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie de constituer un réseau d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité (URCOFOR)

Destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiant de conseils grâce à l'accompagnement de l'URCOFOR Normandie, l' élu désigné deviendra l'interlocuteur privilégié de la communauté de communes sur les sujets relatifs à la forêt et au bois.

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant à l'URCOFOR Normandie :

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation d'un représentant pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Nicolas GRAS

Est élu :

- Nicolas GRAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC47-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
048-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS – Jean Nicolas ROUSSEAU – Nicolas GRAS – Xavier CAVELAN – Rémi LECONTE – Séverine GEST – Jean-Marie CABOT (suppléant) – Josiane CERVEAU – Pierre ESCAP – Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) – Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) – Sophie ANDRE – Claire ANDRE – Christophe ORANGE – Didier DELAMARE – Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) – Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) – Alain PETIT – Francisca POUYER – Mathilde ROUSSEL – Daniel BEUZELIN – Philippe LANGNEL (suppléant) – Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) – David DUMOULIN (suppléant) – Philippe CORDIER – Julien LESEIGNEUR – Eric HALBOURG – Yves PETIT – Jacques LEMERCIER – Ludovic HOUX – Benoit CAUFOURIER – Agnès LALOI – Michel PIEDNOEL – Marcel MASSON – Olivier RICOEUR – Rémy BONAMY – Olivier HOUDEVILLE – Thierry LOUVEL – Chantal ETANCELIN – Aurélia SAUNIER – Jean-Pierre CHAUVET – Philippe FERCOQ – Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) – François-Marie LÉGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) – Xavier VANDENBULCKE – François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ) – Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) – Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) – Claude BOUTEILLER – Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) – Jean-Pierre LANGLOIS – Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) – Luc LEFRANCOIS – Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) –

Absents : Dany BIARD – Gisèle CUADRADO – Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT, SAINT-VALERY ET VEULETTES

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4 et L5711-1

Vu la délibération N°12-2018 de la Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville, actant la prise de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et le transfert partiel (1) de ladite compétence aux cinq syndicats mixtes de bassins versants (2) et au syndicat mixte de SAGE ;

(1) Transfert partiel la compétence GEMAPI :

- 1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leur accès ;
- 5° Défense contre les inondations ;
- 8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

(2) Aux cinq syndicats mixtes de bassins versants et au syndicat mixte de SAGE ci-après :

- SM des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes
- SM des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie
- SM des Bassins Versants du Dun et de la Veules
- SM des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- SM des Bassins Versants Caux Seine
- SM SAGE Cailly-Aubette-Robec

Considérant que ce transfert partiel de la compétence GEMAPI s'entend « hors défense contre la mer » ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Vu les statuts du syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint-Valery, Veulettes ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire d'un délégué suppléant par commune du territoire du syndicat, soit vingt-huit délégués titulaires et vingt-huit délégués suppléants :

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation de vingt-huit délégués titulaires et de vingt-huit délégués suppléants :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Amfreville les Champs	Alain LÉBOUC	Etienne ROSE
Anvéville	Damien CABOT	Catherine PASQUIER
Bénesville	Didier BELLIERE	Xavier CAVELAN
Berville en Caux	François-Marie LEGER	Jacques LECONTE
Boudeville	Rémi LECONTE	Noël DUFOUR
Carville Pot de Fer	Dany BIARD	Alexandre DOUILLET
Criquetot sur Ouveille	David CANTEREL	François BOUTEILLER
Doudeville	Christophe ORANGE	Daniel DURECU
Ectot les Baons	Claude BOUTEILLER	Patrice BOSSE
Etalleville	Pierre LARCHER	Clotilde COLLEY
Étoutteville	Michel FILLOCQUE	Sonia LASNON
Fultot	Francisca POUYER	Adrien GABEL
Gonzeville	Mathilde ROUSSEL	Alexandre TERRIER
Grémonville	Daniel BEUZELIN	Nicolas FOUQUIER
Harcenville	Jean-Pierre LANGLOIS	Marie MORTAGNE
Héricourt en Caux	Emmanuel CAUCHY	Patrice MATHON
Le Torp Mesnil	Philippe CORDIER	Marie-Cécile MASURE
Lindebeuf	Jean COQUIN	Bernard LEMAIR
Motteville	Eric HALBOURG	Yves PETIT
Ouveille l'Abbaye	Eric DODELIN	Jacques LEMERCIER
Prétot Vicquemare	Germain SANSON	Ludovic HOUX
Reuville	Gérard TIERCELIN	Marie-Christine DUVAL
Robertot	Léo BLONDEL	Benoit CAUFOURIER
Routes	Marcel MASSON	Daniel BAYLE
Saint Laurent en Caux	Michel PIEDNOEL	Agnès LALOI
Vibeuf	Virginie BARO	Thierry LE BER
Yerville	Jean-Pierre CHAUVET	Thierry LOUVEL
Yvecrique	Julien PETIT	Eric TINEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC4B-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Voitants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
049-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOÏ - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSE) - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE BASSINS VERSANTS SAANE VIENNE ET SCIE

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4 et L5711-1

Vu la délibération N°12-2018 de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville, actant la prise de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et le transfert partiel (1) de ladite compétence aux cinq syndicats mixtes de bassins versants (2) et au syndicat mixte de SAGE ;

(1) Transfert partiel la compétence GEMAPI :

- 1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leur accès ;
- 5° Défense contre les inondations ;
- 8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

(2) Aux cinq syndicats mixtes de bassins versants et au syndicat mixte de SAGE ci-après :

- SM des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes
- SM des Bassins Versants Saâne, Vienne et Scie
- SM des Bassins Versants du Dun et de la Veules
- SM des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- SM des Bassins Versants Caux Seine
- SM SAGE Cailly-Aubette-Robec

Considérant que ce transfert partiel de la compétence GEMAPI s'entend « hors défense contre la mer » ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Vu les statuts du syndicat mixte des bassins versants Saône, Vienne et Scie ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Michel PIEDNOEL
- Philippe CORDIER

Sont élus :

- Michel PIEDNOEL
- Philippe CORDIER

De procéder à la désignation de deux délégués suppléants pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Julien LESEIGNEUR
- Olivier HOUDEVILLE

Sont élus :

- Julien LESEIGNEUR
- Olivier HOUDEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200069847-20200723-CC49-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
050-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOÏ - Michel PIEDNOËL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LÉGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ) - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANÇOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE BASSINS DU DUN ET DE LA VEULES

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4 et L5711-1

Vu la délibération N°12-2018 de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville, actant la prise de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et le transfert partiel (1) de ladite compétence aux cinq syndicats mixtes de bassins versants (2) et au syndicat mixte de SAGE ;

(1) Transfert partiel la compétence GEMAPI :

- 1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leur accès ;
- 5° Défense contre les inondations ;
- 8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

(2) Aux cinq syndicats mixtes de bassins versants et au syndicat mixte de SAGE ci-après :

- SM des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes
- SM des Bassins Versants Saâne, Vienne et Scie
- SM des Bassins Versants du Dun et de la Veules
- SM des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- SM des Bassins Versants Caux Seine
- SM SAGE Cailly-Aubette-Robec

Considérant que ce transfert partiel de la compétence GEMAPI s'entend « hors défense contre la mer » ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Vu les statuts du syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire d'un délégué suppléant par commune du territoire du syndicat, soit six délégués titulaires et six délégués suppléants :

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;
- De procéder à la désignation de six délégués titulaires et de six délégués suppléants :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Bénesville	Didier BELLIERE	Xavier CAVELAN
Bretteville Saint Laurent	Philippe COTE	Jean-Marie CABOT
Canville les Deux Eglises	Josiane CERVEAU	Martine PORET
Gonzeville	Mathilde ROUSSEL	Alexandre TERRIER
Prétot Vicquemare	Ludovic HOUX	Yves TOSTAIN
Reuville	Gérard TIERCELIN	Marie-Christine DUVAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC50-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
051-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFORNIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LÉGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE BASSINS VERSANTS DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4 et L5711-1

Vu la délibération N°12-2018 de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville, actant la prise de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et le transfert partiel (1) de ladite compétence aux cinq syndicats mixtes de bassins versants (2) et au syndicat mixte de SAGE ;

(1) Transfert partiel la compétence GEMAPI :

- 1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leur accès ;
- 5° Défense contre les inondations ;
- 8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

(2) Aux cinq syndicats mixtes de bassins versants et au syndicat mixte de SAGE ci-après :

- SM des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valéry et Veulettes
- SM des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie
- SM des Bassins Versants du Dun et de la Veules
- SM des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- SM des Bassins Versants Caux Seine
- SM SAGE Cailly-Aubette-Robec

Considérant que ce transfert partiel de la compétence GEMAPI s'entend « hors défense contre la mer » ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Vu les statuts du syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants ;

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation de trois délégués titulaires pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Xavier VANDENBULCKE
- Nicolas GRAS
- David DUMOULIN

Sont élus :

- Xavier VANDENBULCKE
- Nicolas GRAS
- David DUMOULIN

De procéder à la désignation de trois délégués suppléants pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Christophe LEFEVRE
- Pierre ESCAP
- Dominique LEVREUX

Sont élus :

- Christophe LEFEVRE
- Pierre ESCAP
- Dominique LEVREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC51-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
052-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFORIER - Agnès LALOÏ - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE BASSINS VERSANTS CAUX SEINE

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4 et L5711-1

Vu la délibération N°12-2018 de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville, actant la prise de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et le transfert partiel (1) de ladite compétence aux cinq syndicats mixtes de bassins versants (2) et au syndicat mixte de SAGE ;

(1) Transfert partiel la compétence GEMAPI :

- 1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leur accès ;
- 5° Défense contre les inondations ;
- 8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

(2) Aux cinq syndicats mixtes de bassins versants et au syndicat mixte de SAGE ci-après :

- SM des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes
- SM des Bassins Versants Saâne, Vienne et Scie
- SM des Bassins Versants du Dun et de la Veules
- SM des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- SM des Bassins Versants Caux Seine
- SM SAGE Cailly-Aubette-Robec

Considérant que ce transfert partiel de la compétence GEMAPI s'entend « hors défense contre la mer » ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Vu les statuts du syndicat mixte des bassins versants Caux Seine ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants ;

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation de cinq délégués titulaires pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Claude FOURNIER
- Alain PETIT
- Claude BOUTEILLER
- Régis DEMURAT
- Eric HALBOURG

Sont élus :

- Claude FOURNIER
- Alain PETIT
- Claude BOUTEILLER
- Régis DEMURAT
- Eric HALBOURG

De procéder à la désignation de cinq délégués suppléants pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Olivier RICOEUR
- Emmanuel FECAMP
- Patrice BOSSE
- Daniel BEUZELIN
- Yves PETIT

Sont élus :

- Olivier RICOEUR
- Emmanuel FECAMP
- Patrice BOSSE
- Daniel BEUZELIN
- Yves PETIT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200069847-20200723-CC52-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
053-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNÈL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LÉBOUC (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ) - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANÇOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU SAGE DES BASSINS VERSANTS CAILLY, AUBETTE, ROBEC

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4 et L5711-1

Vu la délibération N°12-2018 de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville, actant la prise de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et le transfert partiel (1) de ladite compétence aux cinq syndicats mixtes de bassins versants (2) et au syndicat mixte de SAGE ;

(1) Transfert partiel la compétence GEMAPI :

- 1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leur accès ;
- 5° Défense contre les inondations ;
- 8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

(2) Aux cinq syndicats mixtes de bassins versants et au syndicat mixte de SAGE ci-après :

- SM des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes
- SM des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie
- SM des Bassins Versants du Dun et de la Veules
- SM des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- SM des Bassins Versants Caux Seine
- SM SAGE Cailly-Aubette-Robec

Considérant que ce transfert partiel de la compétence GEMAPI s'entend « hors défense contre la mer » ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Vu les statuts du syndicat mixte du SAGE des bassins versants Cailly, Aubette, Robec ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- **Xavier VANDENBULCKE**

Est élu :

- **Xavier VANDENBULCKE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC53-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
054-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LEBouc (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DELEGUES A LA MISSION LOCALE

Vu la délibération n° 47-2017 d'adhésion à la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe ;

Il convient de procéder à la désignation de deux représentants à la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe ;

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;

De procéder à la désignation de deux représentants pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Julien LESEIGNEUR
- Aurélia SAUNIER

Sont élus :

- Julien LESEIGNEUR
- Aurélia SAUNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200723-CC54-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 24 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43+8	51

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
055-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier LUCAS - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT (suppléant) - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ (pouvoir de François BOUTEILLER) - Daniel DURECU (pouvoir de Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY (pouvoir de Gérard TIERCELIN) - Michel FILLOCQUE (pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Patrice MATHON (pouvoir d'Emmanuel CAUCHY) - David DUMOULIN (suppléant) - Philippe CORDIER - Julien LRSEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alain LEBOUÇ (pouvoir à Jackie MARCATTE) - François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Xavier VANDENBULCKE - François BOUTEILLER (pouvoir à Philippe LACAISSÉ - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET (pouvoir à Claire ANDRE) - Claude BOUTEILLER - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Patrice MATHON) - Luc LEFRANÇOIS - Gérard TIERCELIN (pouvoir à Clotilde COLLEY) -

Absents : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Bruno MATTON

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DEFISCALISEE COVID-19

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel technique de la communauté de communes appelés à exercer leurs fonctions en présentiel pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Après délibération, le Conseil communautaire, par 48 voix pour et 3 abstentions, décide :

- D'instaurer une prime exceptionnelle COVID-19 de 200 € brut en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020. Elle sera versée en une fois. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales,
- D'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle.

Des crédits suffisants sont prévus au budget à cet effet.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200069847-20200723-CC55-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Affichage : 27/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU